



Droit d'occupation de la maison familiale

Par **Mtc**, le **22/02/2016** à **21:20**

Bonjour,

Mon frère habite avec sa famille dans la maison de nos parents depuis presque 20 ans. Mes parents sont encore en vie et nous sommes à 4 enfants, 1 garçon et 3 filles. Les 3 filles dans différents endroits mais quand on vient rendre visite à nos parents, mon frère a toujours des remarques à faire... Il ne veut pas qu'on gare nos voitures dans la cour de la maison, il ne veut pas qu'on utilise le sous sol de la maison... Il a séparé le rez-de-chassée du 1er étage en construisant un mur autour des escaliers qui se trouvent à l'intérieur de la maison... Parce qu'il s'est approprié tout le 1er étage de la maison, où une de mes soeurs et moi avons nos chambres. Il a fait construire des escaliers à l'extérieur dans le jardin et a rajouté des touches personnelles partout autour de la maison... Mes parents ne disent rien et acceptent tout. Il ne veut plus partir de la maison, je refuse de poser les pieds dans la maison et mes soeurs, quand elles y vont, sont restreintes à rester dans la partie de la maison au rez-de-chaussée, et se sentent vraiment mal à l'aise... On ne sait plus quoi faire... Je veux retrouver la maison dans laquelle j'ai grandi et je veux que mes parents comprennent notre souffrance... Que faire pour que mon frère arrête de tout contrôler et que mes soeurs et moi reprenions nos droits d'occupation.

Merci pour cette opportunité de m'exprimer en espérant avoir une réponse qui changera ma vie et celle de mes soeurs.

Par **Lag0**, le **23/02/2016** à **10:09**

Bonjour,

Vous avez déjà ouvert le même sujet ici :

http://www.experatoo.com/droit-de-la-famille/droit-occupation-maison-familiale_142497_1.htm#.VswhrE-9Gkl

Merci de vous y tenir, il y a déjà eu une réponse...